MAIRIE
DE
SAMOREAU
77210 AVON

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 24 JUIN 2010

L'an deux mil dix, le jeudi 24 juin à 20 H 30, s'est réuni le Conseil Municipal légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste MORLA, Maire.

Absents excusés : M. LOUZIER donne procuration à M. MORLA
Présents : M. MORLA, Maire, M. GOUHOURY, M. JOURDAIN, M. ISRAËL, M. AMAR, Adjoints, M. YVES, Mme DUHNEN, M. GUYOU, M. MESSIER, Mme L'HOSTIS, M. VANEK, Mlle BOUCHIER, Mme DELION, Mme BIM, M. POTTIER Conseillers Municipaux

Mme MUSLIN
Mme LEGRAND
M. CUCALON

Secrétaire de séance : Claude ISRAËL

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2010
Aucune observation n'étant soulevée, le Compte Rendu de la séance est adopté à l'unanimité.

Vote de l'inscription de deux points supplémentaires à l'ordre du jour et suppression un point.

1 - JURY CRIMINEL 2010

On été tirés au sort sur la liste électorale 2010 :

- M. ESCOFFON Jacques – 43 Rue du Bas Samoreau
- Mme MATHIEU Astrid épouse DRANCOURT – 40 Rue des Dames
- M. BONNET Jean-Christophe – 11 Rue des Porettes
- Mlle BUGALSKI Naïma – 19 Rue des Pas Roches
- M. PERROUX Anicet - 8 Voie de la Liberté
- M. LENORMAND Henri – 2 Bis Rue de Montmélian

2 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Marcel AMAR, Adjoint aux Sports Loisirs et Culture, présente les propositions établies par la Commission réunie le 18 mai 2010, compte tenu des demandes enregistrées, à savoir :

Académie RAVEL	991
Accordéon Club	300
Anciens Combattants	500
Les Bleuets	75
Avenir de Samoreau	2 900
Bibliothèque	3 200
Biloba	-
Brochet Samoréen	1 000
Comité de Jumelage	1 500
Le Lien Famille Ecole	640
Point Noir	-
Tapisserie	150
Environnement et Patrimoine *	1 000
A. P. E.	800
Comité des Fêtes	11 000
O. C. C. E. - Ecole Primaire	1 900
Les souris - Ecole Maternelle	700
Club de l'Amitié	1 150
TOTAL	**27 806**

* Environnement et Patrimoine : 1 000 € maximum de subvention exceptionnelle versée à réception du bilan définitif de la manifestation.

Toutes les subventions sont adoptées à l'unanimité, sauf :

Une abstention	M. GOUHOURY pour l'Entente Sportive	étant membres de ces associations
Une abstention	M. POTTIER pour le Comité des Fêtes	
Une abstention	M. CUCALON pour le Comité des Fêtes	
Une abstention	M. ISRAËL pour les Anciens Combattants	

Autres subventions :

Croix Rouge	100
Secours Populaire	100
Secours Catholique	100
Comité Départemental du Tourisme	55
Médaillés Militaires	55
D. D. E. N.	100
Sauvegarde des cygnes	150
TOTAL	**660**

Adopté à l'unanimité.

3 - CONVENTION SACPA

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer une convention avec la Société SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) dans le cadre d'une prestation de mission de service public. La convention prendra effet à compter du 1er juillet 2010. Elle pourra être renouvelée expressément 3 fois par période de 12 mois, sans toutefois, que celle-ci n'excède 4 ans (soit jusqu'au 30 juin 2014).

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la nouvelle convention.

Adopté à l'unanimité.

4 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Maire informe au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative concernant une régularisation sur les prévisions d'opérations d'amortissements, soit :

Chapitre 042	Article 6811 Dot. Amort. Immos.	- 3,00 €
Chapitre 011	Article 6064 Fournitures administratives	+ 3,00 €

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer ce virement de crédit.

Adopté à l'unanimité.

5 - PERSONNEL

a) Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer pour le mois de juillet et de août 2010 huit postes d'Adjoints d'Animation Territorial de 2ème classe à temps complet à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

b) Le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste de gardien de police pour la nomination de l'Agent de Surveillance de la Voie Publique.

c) Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un règlement type des autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux a été adopté par le Comité Technique Paritaire constitué auprès du Centre de Gestion de Seine et Marne au titre des collectivités employant moins de 50 agents en séance du 20 mai 2010.

Le Maire propose de mettre en place ce règlement pour le personnel communal.

Propositions adoptées à l'unanimité.

6 - CONVENTION 3 MOULINS HABITAT

Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de ravalement seront effectués sur les logements situés au dessus de l'école maternelle ainsi que le remplacement de la porte d'entrée de l'école. La Commune possède un logement.

La Société 3 Moulins Habitat s'est chargée d'effectuer une consultation auprès de diverses entreprises. La Société SEPIC a été retenue. Les frais de l'opération s'élèvent à 16 211,18 € T. T. C. pour la Commune.

La totalité des travaux sera commandée par 3 Moulins Habitat, qui, après la réception des travaux, facturera à la Commune la part lui étant affectée.

Par conséquent, il est nécessaire de signer une convention entre 3 Moulins Habitat et la Commune.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

7 - TARIFS DE L'A. L. S. H.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer une augmentation de 2 % :

Accueil Péri Scolaire

Revenus des familles	Matin	Soir
< 1 067 €	**1.44**	**1.92**
< 1 068 à 1 829 €	**2.15**	**2.92**
1 830 à 3 049 €	**2.37**	**3.32**
> 3 050 €	**2.59**	**3.69**

Abattement de 10 % à compter du 2ème enfant.
Abattement de 15 % à compter du 3ème enfant.

b) Forfait mensuel Accueil Péri Scolaire

Revenus des familles	Matin	Soir	Matin et Soir
< 1 067 €	**20.16**	**26.88**	**47.04**
< 1 068 à 1 829 €	**30.10**	**40.88**	**70.98**
1 830 à 3 019 €	**33.18**	**46.48**	**79.66**
> 3 050 €	**36.26**	**51.66**	**87.92**

Abattement de 10 % à compter du 2ème enfant.
Abattement de 15 % à compter du 3ème enfant.

c) <u>Centre de Loisirs Sans Hébergement</u>

Revenus des Familles	Journée Avec Repas	Journée Sans Repas	Demi-Journée Avec Repas	Demi-Journée Sans Repas
	Euros	Euros	Euros	Euros
< 1 067 €	**7.50**	**5.20**	**6.47**	**3.24**
1 068 à 1 829 €	**10.00**	**6.60**	**7.45**	**3.57**
1 830 à 3 049 €	**10.86**	**7.32**	**8.09**	**3.90**
> 3 050 €	**12.32**	**8.28**	**9.13**	**4.49**
Hors Commune	**17.65**	**13.61**	**15.85**	**6.45**

Abattement de 10 % à compter du 2ème enfant.
Abattement de 15 % à compter du 3ème enfant.

Adopté à l'unanimité.

d) <u>Groupe Jeunes</u>

Le Maire demande au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs à compter du 1er juillet 2010.

- Tarif : 2,50 €
- Carte d'abonnement au tarif de 25 € (10 séances + 1 gratuite)

Adopté à l'unanimité.

e) <u>Veillées année 2010 - 2011</u>

Le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le tarif à 4 € la veillée.

Adopté à l'unanimité.

8 - STAGES D'ETE – A. L. S. H.

L'Accueil de Loisirs sans Hébergement propose les stages suivants pour la période estivale 2010 :

1. **<u>Stage Cirque « Les Pucks » pour les 5 – 11 ans du lundi 12 au vendredi 16 juillet 2010 et du lundi 9 août au vendredi 13 août 2010</u>**
   Inscription 35 €

2. **<u>Stage poney pour les 5 – 8 ans du lundi 2 août au vendredi 6 août 2010</u>**
   Inscription 54 €

3. **<u>Stage Canoe Kayak pour les 9 – 10 ans du lundi 16 août au mardi 17 août 2010</u>**
   Inscription 30 €

4. **<u>Stage Canoe Kayak pour les 11 – 13 ans du jeudi 19 août au vendredi 20 août 2010</u>**
   Inscription 30 €

5. **<u>Stage « veillées « pour les 6 – 13 ans le jeudi 8 juillet 2010 et le jeudi 19 août 2010</u>**
   Inscription 4 €

Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter ces tarifs.

Adopté à l'unanimité.

9 - SORTIES D'ETE – A. L. S. H.

L'Accueil de Loisirs sans Hébergement propose les sorties suivantes :

1. **<u>Sortie Parc Lémurien pour les 10 – 13 ans le jeudi 8 juillet 2010</u>**
   Inscription 20 €

2. **<u>Sortie Caps Voies d'Aventure pour les 14 – 17 ans le vendredi 9 juillet 2010</u>**
   Inscription 25 €

Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter ces tarifs.

Adopté à l'unanimité.

10 - SEJOURS D'ETE – A. L. S. H.

L'Accueil de Loisirs sans Hébergement propose les séjours suivantes :

1. **Séjour aux Pressoirs du Roy pour les 6 – 13 ans du lundi 23 août au mercredi 25 août 2010**
   Inscription 45 €

2. **Séjour Groupe Jeunes « Montsauche-Les-Settons (Parc Naturel du Morvans) pour les 14 – 17 ans du samedi 14 août au samedi 21 août 2010**
   Inscription 395 €

3. **Séjour pour la Base de Loisirs « La Grande Paroisse » pour les 14 - 17 ans**
   Inscription 25 €

Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter ces tarifs.

Adopté à l'unanimité.

11 - ADMINISTRATION GENERALE

Vu l'article 1407 bis du Code Général des Impôts, le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article 1407 bis du Code Général des Impôts qui permettent d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de cinq ans au 1er janvier de l'année d'imposition. La base d'imposition de taxe d'habitation de ces logements ne subit aucun abattement, exonérations et dégrèvements. Il rappelle les conditions dans lesquelles ces logements sont considérés comme vacants et qu'en cas d'erreur sur l'appréciation de la vacance, les dégrèvements qui en résulteraient seraient supportés par la commune.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'assujettir à la taxe d'habitation pour la part communale, les logements vacants depuis plus de 5 ans. Le Maire demande au Conseil Municipal de le charger de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Adopté à l'unanimité.

12 - DENOMINATION DE VOIRIE

Le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de dénommer de nouvelles rues, à savoir :

a) Dans la Zone d'Activités par suite de l'extension, la voie interne « Rue de la Bernache » proposée par l'aménageur

b) Nouvelle voie pour desservir la Zone d'Activités par la Rue des Sablons « Rue des Bois ».

c) Comme convenu avec les riverains du Chemin Latéral à la SNCF, en cours d'aménagement, l'enquête concernant la dénomination de cette voie a donné les résultats suivants :

   Riverains sollicités : 49

   Réponses reçues : 17 Voix

   Soit : 4 pour le maintien du non actuel
   13 pour une nouvelle dénomination « Chemin de la Maisonnette »

Le Conseil Municipal prend acte de ces propositions et confirme à l'unanimité les noms des voies nouvelles, à savoir :

- Rue de la Bernache
- Rue des Bois
- Chemin de la Maisonnette

Adopté à l'unanimité.

13 - MARCHE – EXTENSION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un appel d'offres a été lancé concernant les travaux d'extension de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie, a retenu les entreprises suivantes :

LOTS	CORPS D'ETAT	**ENTREPRISES**	**MONTANT HT**	**MONTANT T.T.C**
1	Gros œuvre	SAUSSINE	56 035.00	67 017.86
2	Doublage	CHURINGO	25 170.50	30 103.92
3	Menuiserie bois	MILLET	41 767.17	49 953.54
4	Menuiserie Alu	BERGER	46 334.00	55 415.46
5	Equipements Sanitaires	FOSSARD	11 218.86	13 417.76
6	Chauffage VMC	CREUZARD	8 820.80	10 549.68
7	Electricité	AIMEDIEU	12 024.96	14 381.85
8	Peinture	DELCLOY	16 926.81	20 244.46
	TOTAUX		**218 298.10**	**261 084.53**

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le marché.

Adopté à l'unanimité.

14 - FONDS ECOLE 2010

Dans le cadre du Fonds école, le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir adresser au Conseil Général les demandes de subvention ci-après en vue de réaliser :

- des travaux d'installation d'un réseau informatique au sein de l'école primaire
- des travaux de peinture dans une classe à l'école maternelle
- des travaux de peinture dans deux classes à l'école primaire.

Adopté à l'unanimité.

15 - VENTE DE TERRAIN

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'achat concernant la parcelle AC 153 située au lieu dit « les Folies » d'une superficie de 58 m². Deux administrés veulent acquérir cette parcelle au prorata de leur façade à savoir :

- M. POTREL Maxime pour 27 m²
- M. POURQUIE Christophe pour 31 m².

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ces deux ventes sur la base de 45 € le m².

Adopté à l'unanimité.

16 - VOIRIE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été envisagé de préserver la voirie nouvelle du Chemin Latéral, notamment de ne pas ouvrir la chaussée pour des travaux de branchement divers. A cet effet, avant travaux, chaque riverain a été informé au cours de la réunion du 3 mai 2010.

Le Maire propose d'interdire sur une période de 3 à 5 ans toute ouverture de chaussée pour travaux de branchements ou autres.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote cette interdiction pour une période de 5 ans à compter du 1er juillet 2010.

17 - DEMANDE DE SUBVENTION – CONSEIL GENERAL

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre Local d'information et de Coordination (CLIC – FACIL) installé dans les locaux communaux situés au 32 rue Grande à Samoreau depuis avril 2009 souhaite pouvoir disposer de surface supplémentaire, compte tenu de la montée en puissance de cette activité. Le Maire a sollicité le Cabinet CERBA pour une étude de faisabilité.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'extension qui comprend :

- Une salle de réunion
- Un bureau
- 1 WC handicapé n'existant pas dans le local actuel
- Aménagement de l'accueil
- Construction d'un parking

Le montant total des travaux concernant ce projet s'élève à 326 830 € H. T. avec une variante en toiture zinc à 327 750 € H. T.

Le Maire propose de solliciter de la part du Conseil Général une demande de subvention.

Adopté à l'unanimité.

18 - DEMANDE DE SUBVENTION – CONSEIL REGIONAL

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre Local d'information et de Coordination (CLIC – FACIL) installé dans les locaux communaux situés au 32 rue Grande à Samoreau depuis avril 2009 souhaite pouvoir disposer de surface supplémentaire, compte tenu de la montée en puissance de cette activité.

Le Maire a sollicité le Cabinet CERBA pour une étude de faisabilité.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'extension qui comprend :

- Une salle de réunion
- Un bureau
- 1 WC handicapé n'existant pas dans le local actuel
- Aménagement de l'accueil
- Construction d'un parking

Le montant total des travaux concernant ce projet s'élève à 326 830 € H. T. avec une variante en toiture zinc à 327 750 € H. T.

Le Maire propose de solliciter de la part du Conseil Régional une demande de subvention.

Adopté à l'unanimité.

19 - INFORMATIONS

- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu les comptes rendus d'activités 2009 de GRDF et de ERDF
- Mise en place d'un arrêté concernant la limitation de vitesse Chemin Latéral (20 km/h et 30 km/h)
- Le Maire rappelle que le Festival DJANGO REINHART aura lieu du 23 juin 2010 au 27 juin 2010
- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le rapport d'activités du SMICTOM

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 25, et passe la parole au public.

Le Maire	Le Secrétaire de Séance
Jean-Baptiste MORLA	Claude ISRAËL

Affiché et Publié conformément
au Code Général des Collectivités Territoriales
Fait à Samoreau, le vendredi 25 juin 2010
Le Maire,
Jean-Baptiste MORLA